



Cause loyer impayé, état des lieux de sortie non restitué

Par **TICHADELLE Florence**, le **14/02/2017 à 18:09**

Bonjour,

L'agence immobilière ne veut pas me donner mon état des lieux de sortie pour cause de loyers impayés. Est-ce normal?

Mon assureur n'accepte pas la résiliation de l'assurance habitation sans l'état des lieux de sortie.

Que puis-je faire ?

Merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **14/02/2017 à 21:05**

Bonsoir,

Etiez vous présent à l'état des lieux, était-il conforme et l'avez vous signé?

Par **TICHADELLE Florence**, le **15/02/2017 à 14:22**

Bonjour,

Oui, tout était ok.

La représentante de l'agence m'a dit que l'état des lieux me serait envoyé avec le chèque de caution.

Mais je n'ai jamais rien reçu.

Par **HOODIA**, le **18/02/2017 à 07:43**

Bonjour,

Vous devez des loyers à vous lire ,ce qui semble expliquer le non remboursement de la "garantie"..

En ce qui concerne l'edl de sortie qui comporte votre signature et ne comporterait pas de contestation ,vous deviez l'exiger à ce moment .

Le délai de rbt de la "garantie"(et pas caution)est en principe de un mois ,voir deux si contestations....